

Débat public sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie 19 mars au 30 juin 2018

Commission nationale du débat public

CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION Comité Causse Comtal

Le COMITE CAUSSE COMTAL est l'une des principales associations agréées de protection de l'environnement du département de l'Aveyron. Elle existe depuis 1996.

Elle a pour but « *de veiller à ce que toute activité publique ou privée, tant en zone rurale qu'urbaine, en agglomération ou non, s'exerce dans le respect de la nature, de l'environnement et du cadre de vie des habitants.* » (Statuts - article 2)

Son fonctionnement repose sur des réunions régulières du bureau et du conseil d'administration et sur l'assemblée générale annuelle.

Elle siège dans un certain nombre de commissions administratives, comme par exemple des comités de pilotage de zones Natura 2000, la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ou la Commission de suivi de site de l'ancienne mine d'uranium de Bertholène (Aveyron).

Elle intervient auprès des administrations, des collectivités locales et lors des enquêtes publiques sur de nombreux sujets comme la sauvegarde des chemins ruraux, les zones d'activité, les déchets, les installations de production, de stockage et de transport de l'énergie, les boues d'épuration, le respect de la biodiversité et des cas de nuisances ou de pollutions ...

Très impliqués dans les questions d'énergie, nous avons consulté le dossier du débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et en particulier le *Dossier du maître d'ouvrage pour le débat public sur la PPE (PPE 2018)* - 172 pages.

- 1/ Nous sommes entièrement d'accord avec les objectifs énoncés dans le dossier, à savoir :
- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES),
 - réduire les consommations d'énergie,
 - développer les énergies renouvelables,

d'autant que la France est très en retard dans ces domaines par rapport aux objectifs en vigueur et à d'autres pays européens.

Un seul exemple : alors que notre pays possède de très grandes façades maritimes (Manche, océan Atlantique, Méditerranée), il n'y a aucune éolienne en mer à ce jour.

Pourtant l' arrêté du 15.12.2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité prévoyait qu'au 31/12/2012, la puissance installée pour l'énergie éolienne en mer et les autres énergies marines devait être de 1000 MW. Aujourd'hui, en 2018, la production est de zéro MW !

2/ LE NUCLEAIRE

Nous sommes en désaccord complet avec les objectifs proposés en matière d'énergie nucléaire.

Nous demandons l'abandon progressif et rapide du nucléaire et donc la fermeture de toutes les centrales nucléaires, en commençant dès cette année par les réacteurs les plus âgés (plus de 40 ans) : Fessenheim (2 réacteurs de 900 MW) et Bugey (2 réacteurs de 900 MW), et en continuant dans les années suivantes par les 44 réacteurs de plus de 30 ans, dont un bon nombre approchent de 40 ans comme Gravelines (4 réacteurs de 900 MW), Bugey (2 réacteurs de 900 MW), Tricastin (4 réacteurs de 900 MW), Blayais (4 réacteurs de 900 MW), Chinon (2 réacteurs de 900 MW), Dampierre (4 réacteurs de 900 MW), St-Laurent-des-Eaux (2 réacteurs de 900 MW), la priorité de fermeture devant être donnée aux réacteurs qui présentent des problèmes de sûreté (et ils sont hélas ! nombreux).

En conséquence, nous demandons que la loi du 17.08.2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article 1) soit modifiée afin qu'elle ne se contente pas de prévoir la réduction du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 mais qu'elle prévoie aussi la réduction par paliers de la part du nucléaire dans les années suivantes jusqu'à son extinction totale vers 2030 – 2035. La remise en cause, par le gouvernement, de l'objectif indiqué ci-dessus pour 2025 est pour nous bien entendu totalement inacceptable, La loi du 17.08.2015 doit être respectée et appliquée.

Nous demandons également qu'aucune nouvelle autorisation d'exploitation ou de mise en service de réacteurs nucléaires ne soit accordée, ce qui signifie que nous sommes totalement opposés à la mise en service du réacteur EPR de Flamanville en raison des nombreuses malfaçons, irrégularités et anomalies (concernant notamment des composants essentiels) qui portent gravement atteinte à la sûreté du réacteur. Et nous ne parlons pas des retards dans sa construction (plusieurs années) ni de son coût exorbitant, trois fois supérieur au prix annoncé avant le début de la construction (et c'est la même chose pour le réacteur EPR d'Olkiluoto en Finlande).

Nous sommes logiquement tout à fait opposés à la vente de réacteurs EFR à d'autres pays, et notamment à la Grande-Bretagne où nous demandons l'arrêt immédiat de la construction des réacteurs EPR d' Hinkley Point.

Notre opposition au nucléaire, qui n'a pas varié depuis la création de notre association, a plusieurs raisons.

Les deux principales sont :

→ *le danger des installations nucléaires*, dû à la possibilité d'accidents graves ou majeurs,

→ *le danger pendant des centaines d'années des déchets radioactifs* à longue ou très longue durée de vie.

■ **Le danger des installations nucléaires.**

Plus personne, même au niveau de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) (*), ne nie la possibilité de survenue d'un accident nucléaire entraînant des rejets radioactifs massifs. Ces rejets pourraient avoir des conséquences très graves, voire catastrophiques, sur la population des secteurs touchés et sur l'économie de ces secteurs. Voir les accidents dramatiques de Tchernobyl et de Fukushima.

Le vieillissement des centrales nucléaires et l'usure ou la détérioration de certains de leurs éléments essentiels à la sûreté (comme la cuve principale) accroissent les risques d'accidents.

Par ailleurs, les centrales et en particulier les bâtiments d'entreposage du combustible usé (piscines de refroidissement) sont vulnérables vis-à-vis de la chute d'un avion de ligne ou d'un attentat terroriste.

Nous jugeons inacceptable de faire courir de tels risques à la population. Nous refusons de vivre dans un territoire contaminé.

Autre forme de très grave danger : le fait que le nucléaire civil est ou peut être utilisé à des fins militaires, en particulier à travers le retraitement des combustibles usés qui aboutit à la production de matières, comme le plutonium, pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires.

On sait que lorsque celles-ci sont utilisées, ce qui est déjà arrivé au Japon, les dégâts matériels et les dommages humains sont effroyables et leurs conséquences sanitaires durent pendant des décennies (irradiation et contamination radioactives).

(*) Dans le documentaire « Nucléaire, l'impasse française », diffusé le 30/05/2018, à 20 H 55, sur France 5 (excellent documentaire qui met bien en évidence ce que EDF et les pouvoirs publics dissimulent depuis des années), le président de l'ASN a reconnu la possibilité d'un accident majeur en France et les conséquences catastrophiques qu'il aurait du point de vue de la production d'électricité car l'ASN exigerait l'arrêt des autres réacteurs du même type (PWR) par mesure de précaution et de sécurité. Dans ce même documentaire, il est dit que les EPR de Flamanville et de Finlande constituent des « catastrophes technologique et financière ».

Nous n'oublions pas non plus la pollution quotidienne des installations nucléaires par le rejet d'effluents radioactifs gazeux ou liquides (avec dans certains cas des pollutions des eaux souterraines, par le tritium notamment) ainsi que par le rejet de grandes quantités de substances chimiques dans les cours d'eau ou près des côtes.

■ Le danger des déchets radioactifs.

Le nucléaire produit des déchets radioactifs de plusieurs sortes et il en produira de plus en plus avec le démantèlement des installations.

Ces déchets, y compris les combustibles usés non retraités, posent de redoutables problèmes de gestion, surtout les déchets à longue durée de vie et les déchets à haute activité.

Pour les déchets les plus dangereux, il n'existe toujours pas en France de solution d'élimination ou de stockage, et cela plus de 40 ans après le lancement du grand programme nucléaire civil.

La solution du stockage en profondeur qui est envisagée (projet CIGEO de Bure) n'est pas plus satisfaisante que les autres et de nombreux scientifiques contestent la méthode et/ou le site retenu.

« ... Il n'y a pas de bonnes solutions pour le stockage de ces déchets. Mais l'enfouissement en couche profonde est certainement la pire : en cas d'accident, par exemple l'hydrogène prenant feu, personne ne pourra intervenir. En effet, une partie des paquets de déchets qui doivent être entreposés à Bure (Meuse), lieu où CIGEO doit être construit, dégagent de l'hydrogène qui s'enflamme au contact de l'air, à partir d'un certain niveau de concentration ... » (T. Gadault et H. Demeude - « Nucléaire danger immédiat » - Flammarion – 2018 - pages 207 – 208).

Pour nous, il est absolument nécessaire de cesser le plus rapidement possible de produire des déchets radioactif dont la nocivité perdurera pendant des centaines et des milliers d'années, épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête de dizaines ou de centaines de générations futures qui ne consommeront probablement pas d'électricité nucléaire mais qui « profiteront » des résidus radioactifs à longue durée de vie générés de façon irresponsable en quelques dizaines d'années à la fin du vingtième siècle et au début du vingt-et-unième.

Les mines d'uranium ont aussi généré de grandes quantités de déchets radioactifs. En Aveyron, nous connaissons bien le cas de la mine d'uranium de Bertholène exploitée de 1982 à 1994. Nous siégeons à la Commission de suivi de site (CSS) relative à cette ancienne mine depuis de nombreuses années. 476 000 tonnes de résidus de traitement du minerai d'uranium (déchets de très faible activité à vie longue) restent sur le site et le réaménagement de ce dépôt de résidus pose bien des problèmes à long terme. Vingt-quatre ans après la fin de l'extraction du minerai, il est encore nécessaire de traiter les eaux de ruissellement du site fortement chargées en uranium et en radium. Ce traitement produit des boues contenant une forte concentration en uranium. Que faire de ces boues qui constituent des déchets radioactifs ? Vont-elles continuer à être stockées sur le site ? Dans quelles conditions ?

Outre le cas des déchets miniers de Bertholène, notre association a été amenée, dans le passé, à s'informer et à réfléchir sur les déchets nucléaires en raison de plusieurs études, investigations et projets relatifs au stockage de ces déchets en Aveyron, dans le sud du département, dans le secteur d'Entraygues et dans celui de Sanvensa (recherche de formations géologiques pour le stockage en profondeur). Nous avons chaque fois, avec d'autres associations, développé une argumentation visant à refuser ces études et projets et à dénoncer les dangers du nucléaire.

3/ LES SCENARIOS ALTERNATIFS

Nous demandons que la PPE s'inspire des documents suivants :

→ le **scénario Négawatt 2017 – 2050** de l'association NEGAWATT.

Réf. www.negawatt.org

Scénario fondé sur la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables, permettant de sortir complètement du nucléaire en 2035 et de couvrir tous les besoins énergétiques par les énergies renouvelables en 2050.

→ l'étude de l'ADEME : « **Mix électrique 100 % renouvelable ? Analyses et optimisations**

– Un travail d'exploration des limites du développement des énergies renouvelables dans le mix électrique métropolitain à un horizon 2050 » - Octobre 2015.

Cette étude montre que plusieurs mix électriques sont techniquement possibles pour satisfaire la demande chaque heure de l'année avec 80 % ou 100 % d'énergies renouvelables.

Ces dernières présentent de très grands avantages : peu d'émissions de GES (et donc très grand intérêt pour la lutte contre le dérèglement climatique), risques sanitaires faibles, absence de risques majeurs pour la population, disponibilité en grande quantité sur le territoire national, possibilité de production décentralisée et de participation citoyenne, etc.

Cependant, certaines installations de production d'énergie renouvelable, notamment l'éolien (que nous connaissons bien en Aveyron), peuvent avoir des impacts sur l'environnement et les paysages.

Notre association est vigilante sur les projets qui apparaissent dans notre département et elle peut être amenée à refuser tel ou tel projet.

Certains territoires ou secteurs peuvent être inappropriés à l'implantation d'éoliennes pour des raisons diverses. Pour ce qui concerne les centrales photovoltaïques au sol, nous préconisons, comme le document de la préfecture de l'Aveyron *Réflexion cadre sur l'énergie solaire photovoltaïque (2010)*, l'implantation sur des friches industrielles, d'anciennes carrières, des décharges fermées et autres sites inutilisés et sans véritable valeur économique ou biologique. Toutefois certaines centrales photovoltaïques sont compatibles avec des activités agricoles ou pastorales.

S'agissant des agrocarburants et du méthane, auxquels nous sommes favorables, nous estimons que les terres agricoles doivent être affectées en priorité à l'alimentation.

Les inconvénients, impacts et nuisances des énergies renouvelables n'ont cependant rien à voir avec ceux du nucléaire. Les installations ne présentent pas de risques d'accident majeur pouvant impacter toute une région et avoir des conséquences sanitaires de grande ampleur, elles ne produisent pas de déchets à forte toxicité et elles peuvent être rapidement et entièrement démantelées sans difficultés techniques particulières.

Le PORTUGAL, pays dépourvu de centrales nucléaires, a produit en mars 2018 plus de 100 % de sa consommation d'électricité avec les seules énergies renouvelables.

Ce résultat exceptionnel montre ce qui est prévu dans un avenir proche dans ce pays : d'ici 2040, la production d'électricité renouvelable devrait couvrir de façon rentable la consommation d'électricité annuelle du Portugal continental.

Un exemple à suivre

COMITE CAUSSE COMTAL Barriac 12340 BOZOULS
comite-causse-comtal@laposte.net

Juin 2018